

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES D'INCENDIE

PERMIS DE FEU

Prescriptions particulières de prévention et de sécurité

Code du travail : articles R237-1 à 237-11

Ce permis est obligatoire pour tous les travaux par points chauds exécutés en dehors des ateliers et postes de travail fixes, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, qui utilisent une flamme nue, produisent de la chaleur ou des étincelles. Ceci inclut mais n'est pas limité au : brasage, découpage, meulage, soudage, déglacage des tuyaux, soudage au chalumeau, etc...

Etablissement : **Donneur d'ordres :**

INSTRUCTIONS

Travaux :

Entreprise : Représentant :

Travaux à effectuer :

.....
.....

Lieux :

Bâtiment : Etage :

Service :

Extérieur :

Noms des exécutants :

.....

Validité du permis :

Le :/...../.....

de :heure, à :heure

Détection automatique :

Ont été mis en position d'essais pour la durée des travaux :

Les détecteurs automatiques d'incendie numéros :

.....

Les zones de détection incendie numéros :

.....

Numéros d'urgences :

Service de sécurité :

Infirmierie :

Autre :

J'atteste que le lieu du travail cité ci-dessus a été examiné, les mesures de sécurité cochées à droite ont été prises et une autorisation a été accordée pour ce travail.

Fait le : à :

MESURES DE PREVENTION

Moyens de première intervention :

- Les extincteurs et R.I.A sont prêts pour un usage immédiat
- Les appareils sont en parfait état de fonctionnement

Dans un rayon de 15 mètres :

- Les planchers sont balayés
- Les planchers combustibles sont mouillés, couverts de sable humide ou de couvertures ignifugées
- Les ouvertures, fissures, interstices des murs et planchers proches ont été obturés
- Des bâches ignifugées sont posées
- Les vapeurs inflammables ont été éliminées
- Les liquides inflammables, les poussières et les dépôts huileux ont été enlevés

Travaux sur les murs ou les plafonds :

- Le mur ou plafond est incombustible et ne comporte aucun isolement ou revêtement combustible.
- Les matériaux combustibles qui se trouvent de l'autre côté du mur ont été éloignés

Travaux sur des récipients fermés, cuves ou conduits :

- Les récipients, cuves ou conduits sont vidés de matières combustibles
- Les récipients, cuves ou conduits sont purgés de liquides ou gaz inflammables (utiliser un explosimètre)

Surveillance et contrôle de l'aire de travail :

- Une surveillance sera assurée pendant les travaux et 1 heure après, y compris pendant les pauses et les repas
- L'intervenant disposera de moyens de première intervention adaptés aux risques (extincteurs ou R.I.A)
- L'intervenant connaît le matériel de première intervention et sait comment donner l'alarme
- Une surveillance particulière est requise dans les locaux voisins
- Un contrôle sera effectué pendant 2 heures après la fin des travaux.

Autres mesures de prévention :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le responsable sécurité :

Nom :

Signature :

L'exécutant :

Nom :

Signature :